COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Lundi 5 décembre 2022

FINANCEMENT ILE-DE-FRANCE MOBILITES

REACTION DE VALERIE PECRESSE AUX PROPOS DU GOUVERNEMENT

Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France Mobilités, tient à rétablir quelques vérités sur la situation des transports franciliens après les déclarations faites ce matin par les deux ministres Bruno le Maire et Gabriel Attal

Elle tient à rappeler qu'elle a présenté, pour 2023, un plan de financement des transports qui partage équitablement les efforts entre les trois financeurs franciliens des transports publics (les collectivités locales, les entreprises et les voyageurs) : avec une augmentation de chacune des contributions de 7,5 %. Ce plan repose sur des ressources 100% régionales, contrairement à ce qu'a affirmé le ministre Bruno le Maire. Île-de-France Mobilités n'a jamais demandé aux autres régions, ni à leurs habitants, de financer ce plan.

Valérie Pécresse rappelle qu'Île-de-France Mobilités n'a pas le droit d'augmenter le versement mobilité des entreprises (une taxe locale sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés) sans une autorisation du Parlement. Seul le parlement peut le voter dans le cadre de la loi de finances pour 2023. Or, le gouvernement a donné un avis défavorable. Valérie Pécresse demande juste qu'Île-de-France Mobilités puisse gérer librement ses recettes, ce que le Gouvernement lui refuse. La vraie décentralisation c'est celle qui donne l'autonomie fiscale aux collectivités, pas celle qui transfère aux collectivités toutes les charges que l'Etat ne veut pas payer. L'état des transports franciliens avant leur décentralisation était, on le sait, très dégradé par 30 ans de sous-investissements publics.

Par ailleurs, elle tient à souligner, les finances d'Île-de-France Mobilités sont saines pour 2023. Le budget 2022 était équilibré. Valérie Pécresse rappelle qu'Île-de-France Mobilités a besoin de 750 M€ de recettes supplémentaires cette année pour faire face à ses nouvelles dépenses, sans baisser l'offre de transports, ni l'investissement dans la modernisation du réseau. Ile-de-France Mobilités subit une inflation ferroviaire de 7,5 % liée à la hausse de l'énergie et l'inflation. Île-de-France Mobilités doit aussi faire face à des coûts importants de préexploitation des nouvelles lignes (EOLE, Grand Paris Express…) pour le fonctionnement desquelles le Premier ministre, Édouard Philippe, s'était engagé en 2020 à fournir à Île-de-France Mobilités des recettes pérennes avant fin 2022. Cet engagement est resté lettre morte. Valérie Pécresse ne demande pas à l'Etat d'être le tiroir-caisse d'Ile-de-France mobilités, comme l'a dit le ministre Gabriel Attal mais que l'Etat respecte enfin sa parole et honore ses engagements.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une décision du gouvernement, Valérie Pécresse proposera au conseil d'administration de suspendre les dépenses relatives à la préexploitation du Grand Paris Express, et les dépenses de préparations aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Valérie Pécresse réitère son refus du Passe Navigo à 90 €, qui est socialement inacceptable. Les voyageurs n'ont pas à payer seuls la facture des transports ni à payer les dépenses que l'Etat s'était engagé à payer. Elle demande au Gouvernement de lever son blocage ou de proposer toute autre solution

-

alternative. Il en va de l'intérêt général pour les 9 millions de voyageurs utilisant le réseau francilien tous les jours.

Contacts presse :
Sébastien Mabille : sebastien.mabille@iledefrance-mobilites.fr – 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58
Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse